

REUNION DE CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe CANLER, Maire, en suite de convocations en date du 11 décembre 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de monsieur Monsieur Pierre DEBARGE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VASSEUR.

Madame Anne VISTICOT est désignée Secrétaire de Séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il est procédé aux signatures.

Avant de débuter la réunion, Monsieur le Maire demande une minute de silence suite aux actes odieux de l'assassinat du professeur Samuel Paty et de l'attaque de Nice, ainsi qu'en mémoire de notre ancien Président de la République de 1974 à 1981, Valéry Giscard d'Estaing.

1) PARTICIPATION CITOYENNE

DELIB. 2020-21

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dispositif de participation citoyenne est défini par la circulaire ministérielle modifiée du 30 avril 2019.

Il est ainsi rappelé que si la sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'Etat, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois et des règlements, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité de l'Etat ainsi que l'adoption d'une posture de vigilance face à des événements ou comportements inhabituels.

Le travail effectué quotidiennement par les services de la gendarmerie a vocation à s'inscrire dans une démarche partenariale, mobilisant notamment les élus et la population afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance et de développer ainsi une vigilance citoyenne.

Le dispositif de participation citoyenne vient ainsi renforcer le lien entre les élus, la population et les forces de sécurité de l'Etat et s'inscrit pleinement dans cette logique de partenariat de proximité.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif se caractérise par le rôle pivot confié au Maire visant à :

- développer auprès des habitants une culture de la prévention et de la délinquance
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

C'est un dispositif gratuit, l'Adjudant en chef et le correspondant sûreté de la Gendarmerie de Vimy nous accompagnant pour la mise en place.

Il y aura lieu de désigner des référents, des personnes motivées au casier judiciaire vierge, qui assureront la liaison.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la Commune dans le dispositif « participation citoyenne » et de signer le protocole avec les représentants de l'Etat permettant de formaliser ce partenariat.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE le dispositif « participation citoyenne »,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole avec les représentants de l'Etat.

2) RELAIS PETITE ENFANCE

DELIB. 2020-22

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2008 une entente intercommunale entre les communes de St Laurent Blangy, St Nicolas lez Arras, Feuchy, Fampoux, Thélus, Willerval, Athies, Bailleul sire Berthoult et Gavrelle avait été constituée dans le cadre de la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles.

Compte tenu des problématiques de la structure à proposer ses services aux communes adhérentes, notamment les communes rurales éloignées, Il explique que lors d'une réunion avec la Caisse d'Allocations Familiales, les communes de « l'Arc Nord » ont mené une réflexion pour la création d'un Relais Petite Enfance rural.

Il a donc été décidé de quitter le RAM « les capucines » au 31 Décembre 2020.

Monsieur Henri FLAMENT, précédent maire, avait confirmé par courrier en date du 6 novembre 2019 son souhait d'adhérer au future RPE Arc Nord et un engagement commun des communes de Fampoux, Thélus, Farbus, Willerval, Roeux, Bailleul-sire-Berthoult et Gavrelle avait été cosigné le 13 novembre 2019.

Le Relais Petite Enfance est ouvert à tous, gratuit et animé par un professionnel de la petite enfance. C'est un lieu d'échange entre adultes et enfants mais aussi temps d'éveil, d'expression et de socialisation par le biais d'ateliers éducatifs.

Les parents et futurs parents reçoivent gratuitement des conseils, informations sur les modes d'accueil, ainsi qu'un accompagnement dans la fonction de parent employeur.

Les assistantes maternelles ont à leur disposition un soutien, un accompagnement et une écoute dans leur pratique quotidienne, leur profession.

Une convention va être à présent établie entre ces 7 communes pour la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles ou Relais Petite Enfance qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021, il sera procédé à la création d'un poste d'animateur/animatrice, la commune de Bailleul-sire-Berthoult sera porteuse du projet qui s'élève à un montant total de 40 000 €uros ; la CAF participe à hauteur de 27 200 €uros, il restera donc à la charge de l'ensemble des communes la somme de 12 800 €uros sur lequel s'appliquera le système de répartition selon la population de chacune d'elle.

3) DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET PARC DUDAT

Avant d'aborder le sujet des travaux d'amélioration envisagés pour le parc Klaus Dudat, Monsieur le Maire fait un point sur la situation financière de la commune. En ce début de mandat, il voulait avoir une vision afin de se projeter pour les années à venir ; il a donc demandé une analyse financière au percepteur ; il est ressorti de cette étude portant sur les exercices 2015 à 2019 selon les données extraites des comptes de gestion du comptable public et comparant les valeurs aux moyennes des communes de 500 à 1999 habitants du département du Pas-de-Calais, que la situation financière n'était pas bonne. Elle se caractérise surtout par un niveau d'endettement important, supérieur de plus de 70 % à celui de la strate de comparaison avec une capacité de désendettement de 19 ans. En outre, les recettes de fonctionnement sont en baisse constante (Monsieur le Maire a d'ailleurs interrogé la Préfecture pour avoir une explication sur les critères d'attribution des dotations qui s'avèrent nettement inférieures pour Farbus par rapport aux communes voisines). Il en résulte une capacité d'autofinancement réduite, une CAF (capacité d'autofinancement) négative qui oblige à « piocher » dans les réserves pour fonctionner. La commune est donc encouragée à poursuivre son désendettement et à différer tout projet d'investissement important afin d'améliorer son fonds de roulement, le recours à un nouvel

emprunt étant bien sûr inenvisageable.

Monsieur Tony DUPONT indique qu'il serait intéressant de voir si les différents emprunts ne peuvent pas être regroupés au sein d'un seul organisme de crédit.

La parole est donnée à Monsieur Nicolas VASSEUR pour expliquer le projet relatif au parc.

Lors de la campagne des élections un souhait avait été souligné sur la volonté de l'équipe de faire du parc un lieu de rassemblement dans notre commune. Des devis ont été établis, et le projet a été étudié par la commission travaux ; un comité de pilotage a été mis en place pour élaborer, suivre et porter le projet de faire de cet espace un lieu adapté et ouvert à tous destiné à créer un lieu de rencontre intergénérationnel, un espace verdoyant permettant la pratique des sports de loisirs à proximité directe du cœur de Farbus. Les familles pourront aussi s'y réunir, se rencontrer et s'approprier le lieu.

L'intégralité du projet représentant un coût trop élevé, il serait réalisé par « tranches », sans avoir recours à l'emprunt, et uniquement si les subventions des différents partenaires sont octroyées.

La première tranche retenue pour l'exercice 2021 consiste en la réalisation d'une aire de jeux pour les plus petits.

Une première consultation laisse apparaître un montant maximum du coût estimé à 38 000 euros.

Des demandes de subvention peuvent être faites auprès de :

L'Etat : DETR, le Département : FARDA, la Communauté Urbaine d'Arras.

Le plan de financement de la première tranche s'établirait ainsi :

Nature des DEPENSES liées au projet	Montant des dépenses H.T.	RECETTES	Montant	Taux
Travaux, fourniture et pose des jeux	Aides publiques			
Devis	38 000 €	Etat (DETR)	9 500 €	Soit 25 %
		Département (FARDA)	7 600 €	Soit 20 %
		CUA	10 449 €	Soit 27.5 %
	Autofinancement			
		AUTOFINANCEMENT sur fonds propres, la charge d'emprunts de la Commune étant déjà importante		
		autofinancement 10 451 €		
TOTAL	38 000 €	TOTAL	38 000 €	

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir délibérer sur les demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec :

Abstentions : 2 Pour : 6 voix Contre : 7 voix.

- rejette la réalisation de ces travaux , et donc les demandes de subvention y afférentes.

4) JARDINS COLLECTIFS

DELIB. 2020-23

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec le propriétaire d'une parcelle de terrain sise rue Guynemer, non exploitable par les agriculteurs car trop étroite. Le propriétaire a accepté de concéder l'occupation de ce terrain à la commune qui s'est engagée à l'entretenir. Il a été décidé de diviser ce lot en 4 jardins et de le mettre à disposition gratuite des Farbusiens intéressés. Trois Farbusiens se sont manifestés et la commune va conserver un lot afin d'y cultiver divers végétaux pour le fleurissement du village.

Une charte des jardins a été établie par Monsieur Nicolas VASSEUR qui la commente et un contrat individuel de mise à disposition d'une parcelle sera signé par chaque occupant.

Il y a toutefois lieu de prévoir le cas où l'un des occupants laisserait son jardin non entretenu voire dégradé et que la commune doive procéder à des travaux de remise en état. Monsieur le Maire propose à ses collègues de décider que dans ce cas la commune se réserve le droit de facturer lesdits travaux à hauteur de 100 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE la charte des jardins farbusiens,

AUTORISE Monsieur le Maire à facturer des travaux de remise en état d'une parcelle à hauteur de 100 euros.

5) DISPOSITIF CONTRE L'ISOLEMENT DE NOS AINES

Pour contribuer à rompre l'isolement des personnes âgées et/ou isolées dans la Communauté Urbaine d'Arras, il a été décidé que des jeunes en service civique iraient, en duo, rendre des visites de convivialité aux habitantes et habitants pour discuter et partager de bons moments. 16 communes se sont portées volontaires pour tester ce dispositif, dont Farbus. Les jeunes en service civique ont été recrutés au nombre de 5 ; ils ont été formés à leur mission et au strict respect des gestes barrières et munis d'un courrier officiel d'autorisation pour éviter tout risque d'abus par des fraudeurs.

A Farbus, deux personnes ont accepté de bénéficier de ce dispositif, une visite leur sera accordée tous les 15 jours par deux jeunes qui ont été présentées à Monsieur le Maire.

6) LOTISSEMENT RUE FOCH

Des réunions ont eu lieu entre la Communauté Urbaine, services urbanisme et voirie, la Commune et le promoteur.

Il en ressort que l'estimation faite par Monsieur STEMPNIAK, promoteur, sur les équipements publics s'élève à 37 000 euros (un trottoir partiel avec une bordure d'un seul côté, et les accès des terrains). La CUA a estimé quant à elle ces travaux à 118 639 euros (réfection avec renforcement de la chaussée, borduration des deux côtés, trottoirs rues Pasteur et Foch et assainissement pluvial). Une prochaine réunion doit définir la part entre le promoteur et la commune. Ce projet fera l'objet d'un PUP (projet urbain partenarial).

7) QUESTIONS DIVERSES

➤ COLIS DES AINES ET DU PERSONNEL COMMUNAL

C'est Sylvain MOREL, adjoint aux fêtes et cérémonies qui s'est occupé de la comparaison des sociétés à qui il avait été demandé des devis pour les colis de Noël, en collaboration avec les communes de Thélus et Willerval.

La société du Sud-ouest Valette a été sélectionnée. La distribution des colis du village aura lieu le samedi 19 décembre à compter de 10 heures.

➤ RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'INSEE nous a informés que le recensement de la population prévu en janvier 2021 était reporté à 2022 en raison de la crise sanitaire.

➤ VŒUX A LA POPULATION

La Préfecture ayant envoyé des directives conseillant de ne pas organiser de rassemblement de personnes, la cérémonie des vœux à la population initialement prévue le 9 janvier 2021 est annulée.

➤ **SALLE DES MARIAGES**

Un courrier sollicitant la possibilité de délocaliser notre salle des mariages a été envoyé à Monsieur le Procureur de la République. En effet, notre salle actuelle, présente des inconvénients notamment sa taille qui ne permet d'accueillir la famille, le danger représenté par l'accès direct sur une route départementale très fréquentée et son accès difficile avec les marches.

Une réponse favorable à cette demande a été accordée le 19 novembre et c'est dorénavant dans la salle des réunions, située à proximité de la Maison Commune que se dérouleront les mariages.

➤ **PERSONNEL GARDERIE**

La responsable de la garderie ayant été souffrante quelques jours récemment, Monsieur le Maire a remédié à son absence en effectuant lui-même l'encadrement des enfants dans l'autobus, la cantine et la garderie. Il se pose toutefois la question de savoir comment remédier à une nouvelle absence si le cas se présentait à nouveau. Une personne de Willerval a été reçue par Monsieur le Maire qui correspond au profil recherché et qui accepte de pourvoir à un éventuel remplacement ponctuel de l'employée titulaire.

Un planning type va en outre être fourni aux parents susceptibles de mettre leur(s) enfant(s) à la garderie à compter de la rentrée de janvier afin de pouvoir connaître à l'avance les jours où il convient d'ouvrir la garderie à 7 h 30.

➤ **AMENAGEMENT DU BUREAU DES ADJOINTS EN SALLE D'ACCUEIL**

Le bureau à l'entrée de la mairie a été réaménagé en salle pouvant servir à de petites réunions ainsi que de salle d'accueil pour les personnes attendant leur tour lors des permanences. Ont été achetés une table ovale et des chaises pour un montant de 1792 €uros.

➤ **ILLUMINATIONS DE NOËL**

L'installation des guirlandes a été mutualisé avec les communes de Bailleul-sire-Berthoult (qui dispose de personnel titulaire du CACES pour la nacelle) et de Willerval.

➤ **CITERNE A INCENDIE AU PASSAGE A NIVEAU**

Le retard du à la crise sanitaire a reporté les travaux à ce sujet à début février 2021.

➤ **MAISON DE L'HABITAT**

Pour rénover son logement, améliorer son confort énergétique, réduire ses factures de chauffage ou aménager sa salle de bains, de nombreuses aides financières et subventions existent et peuvent permettre aux particuliers de financer une très large partie des travaux. La CUA conseille et accompagne de manière gratuite, neutre et indépendante, en étudiant la situation et le projet personnel afin de vérifier l'éligibilité aux différentes aides financières. La Maison de l'Habitat durable vient à la rencontre des communes : à Farbus, une permanence est prévue en Mairie le MERCREDI 13 JANVIER 2021 de 14 h à 17 h. Les inscriptions à cette permanence se feront par téléphone auprès du secrétariat de Mairie à compter du 28 décembre 2020.

➤ **BLASONS DE LA MAIRIE**

Un courrier de remerciement a été envoyé à Monsieur Vanborre de la société Equipa à Farbus qui a rénové gracieusement les blasons de la façade de la Mairie et nous a offert un blason « République Française ».

➤ **DATES DES PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL**

Monsieur le Maire donne le calendrier des réunions de conseil prévues pour le 1^{er} semestre 2021 :

12 février, 26 mars, 7 mai et 11 juin.

➤ **REMERCIEMENTS**

Des remerciements ont été envoyés en Mairie de la part de Madame Charline Caulier, secrétaire d'accueil après son pot de départ et de la part de René Jacques suite au décès de sa compagne Thérèse Fatoux.

Parole aux ADJOINTS

Nicolas VASSEUR

- Les réunions avec la CUA se multiplient et sont très intéressantes.
- En ce qui concerne l'urbanisme, il y a eu une procédure de modification du PLUI (qui a notamment tenu compte de la remontée faite à propos des débords de toit d'abris de jardin ou autres : l'abri pourra désormais être décalé de 1 mètre par rapport à la limite de propriété) ;

En 2020, vingt DP (déclarations préalables) ont été instruites et 2 PC (permis de construire).

- En ce qui concerne l'application « Citycomi », nous comptons à ce jour 149 abonnés.

Olivier CHARTREZ

- Résultats de l'étude thermographique réalisée le 5 décembre 2019 par le CPIE Villes de l'Artois :
En résumé, on observe des problèmes d'isolation pour l'ensemble des bâtiments communaux et beaucoup de problèmes de déperdition de chaleur. De grosses déperditions sont à noter au niveau des portes et fenêtres ainsi que des fuites d'air au niveau des prises. Dans la salle Debaillieul, le chauffage électrique semble ne pas être réglé ni programmé. Une mise en réseau du chauffage pourrait être étudiée pour remplacer les deux chaudières et il serait en outre utile de vérifier l'état du calorifugeage du chauffage.
- Rencontre avec Messieurs Hellios et Leclercq au sujet des chemins verts et arbustes plantés dans le village.
- Déploiement de la fibre : fin du passage des câbles et raccordement aux différents coffrets. La fibre pourrait être opérationnelle fin du 1^{er} trimestre 2021. Aujourd'hui, jusque 2022, tout est gratuit.
- Dépôts sauvages : on a eu à déplorer deux dépôts sauvages en l'espace d'un mois, l'employé municipal a passé du temps à tout débarrasser, il est demandé à chacun de faire remonter l'information s'il est constaté ce genre de comportement d'incivilité.
- Un nettoyage complet du tour de l'église a été effectué.

Sylvain MOREL

- La distribution des chocolats aux enfants aura lieu demain.
- Toujours aucune location des salles en raison de l'épidémie. Les brûleurs de la salle polyvalente vont être vérifiés et la friteuse (qui nécessite 70 litres d'huile à chaque utilisation !) ainsi que le bain marie vont sans doute être supprimés pour augmenter la surface de plan de travail.
- Constatation de beaucoup de passage, de feux de camp, de squats dans le bois d'en Haut, le propriétaire va être prévenu.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un mail de Monsieur Pierre Debarge absent excusé aujourd'hui qui a remonté quelques questions auxquelles, pour la plupart, il a été donné réponse.

En ce qui concerne les participations évoquées par Monsieur Tony Dupont pour les jeunes dans le domaine sportif/associatif, cela serait susceptible de concerter 130 enfants. Au vu de l'analyse financière et du coût de fonctionnement que cela représenterait, ce projet est pour le moment abandonné. Quant à la réunion de la commission jeunesse, la date sera étudiée dès que les rassemblements seront à nouveau possibles, de même pour l'organisation d'un après-midi thématique (confection de nichoirs) qui sera envisagé dès que les salles pourront être occupées.

Une demande sera faite auprès de la CUA pour envisager des plantations autour de notre bassin d'eaux pluviales.

La séance est levée à 21 h 30

CANLER Philippe

VASSEUR Nicolas

CHARTREZ Olivier

MOREL Sylvain

MOQUET Lénaïc

DEBARGE Pierre *ABSENT EXCUSE*

DRANCOURT José

DUPONT Tony

FOULON Christine

HODICQ Christophe

LANCIAL Jean-Claude

LEROY Gérard

SAVARY Marie-Hélène

VISTICOT Anne

WEYER Pascale